
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2005-2006

22 NOVEMBRE 2005

PROPOSITION DE DÉCRET

MODIFIANT LE DÉCRET DU 14 JUILLET 1997 PORTANT STATUT DE LA
RADIO-TÉLÉVISION BELGE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE (RTBF) EN VUE DE
RECONNAÎTRE UNE SOCIÉTÉ DE JOURNALISTES À LA RTBF(1)

AMENDEMENT(S) DE SÉANCE

DÉPOSÉ(S)

PAR MM. PIERRE-YVES JEHOLET, MARCEL CHERON,
JEAN-LUC CRUCKE et JOSY DUBIÉ

(1) Voir Doc. n° 119 (2004-2005) n° 1 à 3.

1 Amendement n°1

A l'article 2, alinéa 4 :

Après les mots "des chefs de rédaction", insérer les termes "et des rédacteurs en chef,"

Entre les mots "directeurs" et des "chefs de rédaction", remplacer le mot "et" par une virgule.

Supprimer l'alinéa 6.

Justification

Cet amendement vise à étendre la consultation de la Société des Journalistes à la désignation de l'ensemble des responsables de l'information dès l'entrée en vigueur du décret.